



No de résolution
ou annotation

**Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité du Canton de Saint-Godefroi**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi, tenue le 9 mars
2026, à 18h00, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au
109C, Route 132, Saint-Godefroi;**

Sont présents(es) : Siège n° 2 - Georges Chapados, conseiller
Siège n° 5 - Sylvain Badran, conseiller
Siège n° 6 - Nancy Huard, conseillère

Sont absents(es) : Siège n° 1 - Johanne Horth, conseillère r
Siège n° 3 - Denis Larocque, conseiller
Siège n° 4 - Marie-Josée Isabelle, conseillère

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire,
M. Genade Grenier.

Assiste également à la séance : Lumina Horth, directrice générale et
greffière-trésorière.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le
greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la
séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les
membres présents du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis
tel que requis par la loi.

2026-068

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nancy Huard et résolu à l'unanimité des conseillers
présents que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que lu :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Achats en commun 2026 – Acceptation des prix
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance



No de résolution
ou annotation

2026-069 ACHATS EN COMMUN 2026 – ACCEPTATION DES PRIX

ATTENDU que MRC de Bonaventure et d'Avignon ont obtenu les meilleurs prix pour l'achat d'enrobé bitumineux (cold patch);

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE Georges Chapados
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte les prix et les recommandations soumises dans les tableaux synthèses, soit :

- BMR Groupe Cormier, New Richmond : 9,90 \$/sac (livraison incluse), taxes en sus (**Quantité : 2 palettes**).


PERIODE DE QUESTIONS


Personne n'est dans l'assistance à la période de questions.

2026-070 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Sylvain Badran
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents
QUE cette séance extraordinaire soit levée à 18h09.

« Je, Genade Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».


Genade Grenier
Maire


Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière